CAHIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
2019-2020

18 novembre 2020
Virtuel, diffusion à partir de la maison de l'UPA, Longueuil

Table des matières

Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) 3
Mot du président 4
Mot du directeur général 5
Avis de convocation 6
Projet d'ordre du jour 8
Procédures des assemblées délibérantes 9
Procès-verbal 20 novembre 2019 12
Rapport d'activités 21
Projets en 2020 22
Collaboration 22
Représentation 22
Activités 2020-2021 23
Rapport financier 24
Projet de résolutions 27

555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil, Qc J4H 3Y9

LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

T 450 679 0530
psq@upa.qc.ca

Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA), au Conseil canadien de l'horticulture et à Québec vert (FIHOQ). Ils représentent l'ensemble des productions sous serre que ce soient les légumes, les fruits ou les végétaux d'ornement.

Le PSQ a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. L'organisation a pour mission de contribuer à l'amélioration des revenus des entreprises serricoles par l'augmentation de la compétitivité et l'amélioration de l'environnement d'affaires de l'industrie.

De plus, le PSQ vise à concilier les intérêts diversifiés des petites, moyennes et grandes entreprises. L'organisation favorise également le développement durable de l'industrie par une approche intégrée alliant les intérêts économiques, environnementaux et sociaux pour l'expansion de la production en serre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
André Mousseau
Cactus Fleuri inc.

VICE-PRÉSIDENT ornemental
Hervé Barjol
Les Serres Sainte-Anne

VICE-PRÉSIDENT légumes
Jacques Demers
Les Productions horticoles Demers

TRÉSORIÈRE
Dominique Fortier
Excel serres

ADMINISTRATEURS

Mathieu Lemonnier
Maison des fleurs vivaces

Sylvain Terrault
Hydroserre inc.

Sylvain Cléroux
Les Serres Sylvain Cléroux

Martin Bourgeois
Les serres Willy Haeck

Sylvain Wilson
Noël Wilson et fils SENC

Luc Verrier
Les Serres Verrier

Nicolas Bédard
Bédard Blouin

CONTACT :

Claude Laniel, directeur général
claniel@upa.qc.ca

Mot du président

André Mousseau

Chers membres et invités,

L'Assemblée générale annuelle des Producteurs en serre du Québec constitue un moment important pour nous, producteurs et productrices. L'assemblée annuelle est le moment privilégié pour prendre du recul sur la saison passée et pour adopter des orientations pour la prochaine année.

Passons à l'action et investissons ! Les entreprises serricoles québécoises sont disposées à développer le secteur, les opportunités de marché sont là, les consommateurs attendent nos produits, mais, malheureusement, les aides gouvernementales actuellement sur la table à dessin se font attendre. Que ce soit le programme d'investissement dans la modernisation durable de nos entreprises ou des aides pour un meilleur accès à un appel de puissance électrique, les annonces concrètes officielles tardent à se faire. Toutefois, la Régie de l'énergie s'est penchée au début novembre sur une réduction importante des tarifs d'électricité pour l'usage de l'éclairage de photosynthèse et de chauffage des végétaux. Ceci aura un effet économique positif important pour les petites et moyennes entreprises. Nous espérons que le processus décisionnel à la Régie se fera avec diligence, car nous sommes prêts à participer à la croissance de notre industrie et ainsi doubler la valeur de la production d'ici 2025. Parallèlement, l'atteinte de cet objectif créera un intérêt et un engouement pour notre secteur et contribuera certainement à l'émergence d'une vraie filière serricole au Québec réunissant les forces vives des domaines de la recherche et de l'innovation, qu'elles soient publiques ou privées.

L'impatience commence donc à gagner nos rangs. Plusieurs de nos membres ont des projets d'investissement sur la table. Ils sont pressés d'agir, ils ne veulent pas perdre une saison de production et ils sont donc prêts à investir maintenant pour profiter des perspectives de développement actuel. Mais devant l'incertitude de l'annonce de ces programmes, ils risquent d'investir dans des domaines connus comme des systèmes de chauffe au gaz propane, lorsqu'accessibles, ou encore dans la bonne vieille chaudière à mazout. Malheureusement, si mes craintes se concrétisent, nous manquerons ainsi le virage environnemental, dont la lutte aux changements climatiques, offert par des appuis à la conversion vers une énergie propre qu'est l'électricité.

Le mois dernier je disais que la balle était dans notre camp. Aujourd'hui, je la relance à nos partenaires gouvernementaux pour qu'ils annoncent le plus rapidement possible les programmes d'appuis pour concrétiser notre vision et celle de notre premier ministre de doubler la production d'ici 2025 et ainsi augmenter notre autonomie alimentaire. Quant aux tarifs électriques, rappelons que le Québec a un déficit compétitif avec l'Ontario depuis 40 ans. Espérons que les audiences à la Régie de l'Énergie, qui ont eu lieu la semaine dernière, auront pour résultat de combler une partie de ce déficit. Bien que nos principaux compétiteurs, les serriculteurs ontariens, petits ou grands, demeureront toujours plus concurrentiels au niveau de l'énergie, au moins l'écart sera comblé en grande partie.

Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne et fructueuse assemblée !

Mot du directeur général

Claude Laniel

Bonjour à tous,

L'année 2020 devrait passer à l'histoire en raison de la pandémie bien sûr, mais aussi pour les producteurs en serre comme une année fertile. L'activité de jardinage a suscité un nouvel engouement en support à l'autonomie alimentaire, mais aussi en support à la santé mentale. De plus, les ventes de fruits et de légumes malgré la baisse de la demande chez les restaurateurs se sont avérées bonnes. Les producteurs ont su s'adapter à la situation difficile de pandémie.

Par ailleurs, les appels répétés du premier ministre pour accroître la production en serre semblent avoir été entendus. Quelques producteurs ont expérimenté la culture de fruits ou de légumes cet automne et il est fort à parier que les expériences se multiplieront l'année prochaine pour combler les périodes creuses à l'été et à l'automne.

Également, le Conseil des ministres a adopté à la demande d'Hydro-Québec un décret de préoccupations économiques pour supporter le développement de la production en serre. Les audiences à la Régie de l'énergie se sont tenues début novembre visant un nouveau tarif d'électricité pour les serres. Ce nouveau tarif s'il est adopté permettrait aux producteurs de petite et moyenne tailles d'avoir accès à un tarif compétitif autant pour la chauffe que pour l'éclairage de photosynthèse. Vous pouvez consulter le rapport d'analyse que nous avons présenté pour les audiences. L'utilisation de l'électricité nécessite cependant la réalisation de projet de recherche afin de mieux comprendre et de maîtriser l'art de l'interruption. En effet le nombre d'heures d'interruption qui est actuellement de 30 heures à l'hiver augmentera au fil des années en fonction de la réduction des surplus d'électricité.

Enfin, au cours de la prochaine année nous poursuivrons nos efforts pour concrétiser la mise en place d'une chambre de coordination et de développement afin d'assurer la pérennité et l'équité en matière de financement de projets structurants et collectifs.

En terminant, je remercie les membres du Conseil d'administration pour leur implication et leur dévouement à la cause des producteurs en serre. Je remercie également Marlène Thiboutot pour son implication à la filière serriculture maraîchère, Sébastien Brossard pour son indéfectible support de veille à l'information sur les marchés et Jean Luc Poirier pour son support à la formation et à la tenue de l'AGA en pleine période de confinement.

Claude Laniel, directeur général PSQ

Avis de convocation

Longueuil, le 5 novembre 2020

Objet : Avis de convocation — Assemblée générale annuelle des Producteurs en serre du Québec

La présente est pour vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs en serre du Québec (PSQ), qui se tiendra :

Quand ? Mercredi, 18 novembre 2020

Où/comment ? En ligne sur le site de l'Expo Québecvert

Les informations de connexion sont affichées à la page suivante

Heure ? Accueil en ligne à 7 h 55 – Ouverture de l'AGA à 8 h

Pour plus de détails, contactez Claude Laniel, directeur général des PSQ, par courriel à claniel@upa.qc.ca ou Jean-Luc Poirier, responsable technique de l'assemblée à info@jlpoirier.com

Veuillez accepter mes salutations les meilleures.

Le secrétaire

Claude Laniel

p. j. Information de connexion et projet d'ordre du jour de l'AGA

Pour assister à notre AGA, rien de plus simple !

Prévoyez d'avance et **inscrivez-vous <u>gratuitement</u> avec le code promotionnel des PSQ à l'Expo avant le 16 novembre** avec les informations ci-dessous :

Pour vous inscrire :

invitation.quebecvert.com/fr/

Code promotionnel : 11253

Votre code d'accès personnalisé à Expo Québec Vert vous sera envoyé par courriel la veille de l'Expo, soit **le mardi 17 novembre**, avec le lien internet pour vous brancher à l'événement virtuel.

Une fois sur la plateforme, allez à la section programmation. Vous y trouverez facilement notre activité. Cliquez dessus pour rejoindre la réunion.

Projet d'ordre du jour

Assemblée générale annuelle des PSQ

Mercredi 18 novembre 2020 — à compter de 7 h 55 — En ligne

Sujets	Horaire prévu
Adoption de l'avis de convocation	**8 h**
Adoption de l'ordre du jour	**8 h 5**
Adoption des procédures d'assemblée délibérante	**8 h 10**
Mot d'ouverture	**8 h 15**
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 novembre 2019	**8 h 25**
Rapport d'activités 2019-2020	**8 h 30**
Rapport financier 2019-2020	**8 h 45**
Nomination d'un expert-comptable 2020-2021, avis au lecteur	**8 h 55**
Nomination des administrateurs du PSQ 2020-2021	**9 h**
Régie de l'énergie — le point sur les audiences	**9 h 15**
Rapport des travaux de la Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot	**9 h 25**
Synthèse des travaux de la filière horticulture ornementale, Nathalie Deschênes	9 h 55
Étude et adoption des résolutions	**10 h 10**
Formation en ligne des PSQ, Jean Luc Poirier	**10 h 50**
Allocution M André Lamontagne, ministre MAPAQ	**11 h**
Allocution : M. Marcel Groleau, président de l'UPA	**11 h 20**
Allocution : M. Christian Brunet, président Québec Vert	**11 h 35**
Allocution : André Mousseau, président PSQ	**11 h 50**
Divers • _____ • _____	**11 h 50**
Levée de l'assemblée	**12 h**

Procédures des assemblées délibérantes adaptées au contexte de visioconférence

PRÉAMBULE POUR ASSEMBLÉE VIRTUELLE :

Un modérateur est nommé afin d'aider le président d'assemblée à faire respecter ces procédures (ex. fermer les micros si l'on n'a pas le droit de parole).

Les micros et caméras doivent rester fermés en tout temps sauf lorsque vous avez le droit de parole. Le président d'assemblée se réserve le droit de demander de fermer le micro en dehors des interventions permises. Une fois que vous avez levé la main virtuelle et que vous vous êtes exprimé, il est de votre devoir d'abaisser la main.

Les commentaires, personnels ou non, en lien avec les points traités ne sont pas permis dans le canal de clavardage.

PROCÉDURES SIMPLIFIÉES POUR LE VOTE :

Avis de convocation, ordre du jour, rapport d'activité, rapport financier, résolutions

- Le président demande un proposeur/appuyeur. Pour être proposeur ou appuyeur d'une proposition, indiquer « P » pour proposeur » ou « A » pour appuyeur dans le canal de clavardage ;
- Le président poser la question : « Est-ce que quelqu'un demande le vote ? » ;
- Si personne ne demande le vote, c'est adopté à l'unanimité et on passe au prochain point ;
- Si un membre demande le vote, prendre le vote à l'aide des options dans le menu déroulant à côté de son nom ;
- Si quelqu'un demande le vote secret (mais ce n'est pas souhaitable pour des points techniques), l'outil sondage pourra être utilisé.

1. LE DROIT DE PAROLE

Lorsqu'un membre, ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, **doit lever la main virtuelle et attendre le signal du président avant d'ouvrir le micro et d'intervenir.** Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité **en privilégiant les personnes n'ayant pas encore parlé**. Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se limite à la question et évite toute personnalité.

2. LES PROPOSITIONS

Pour réagir à une proposition, faire un amendement, ou sous-amendement, la personne doit demander d'abord la parole en utilisant la main virtuelle. Elle ne doit pas utiliser le canal de clavardage pour le faire.

a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée et, après le débat, les membres expriment leur avis au moyen d'un vote. **Pour être proposeur ou appuyeur d'une proposition, indiquer « P » pour proposeur ou « A » pour appuyeur dans le canal de clavardage.**

b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, **il lève la main virtuelle pour demander** la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.

c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition devient la propriété de l'assemblée et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. LE DÉBAT

a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.

b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de **deux minutes**. **Après ce temps, le président se réserve le droit de demander de fermer le micro de l'intervenant dès que le temps alloué est dépassé.** Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.

c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.

d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition une nouvelle proposition.

e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement ; si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.

f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.

g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

4. LE VOTE

a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité des membres, toute discussion cesse et le vote se prend.

b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité des membres. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.

c) **Pour voter sur une proposition ou pour une adoption, la personne doit cliquer dans le menu déroulant à côté de son nom FAVORABLE « pour – oui » et sur DÉFAVORABLE si elle est « contre – non ». Un non-vote est considéré comme une « abstention ». La personne doit retirer son vote après le signal du président.** Deux membres peuvent exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret. Aux élections des officiers, le vote se prend toujours au scrutin secret.

d) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. QUESTION DE PRIVILÈGE

a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.

b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.

c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

6. POINT D'ORDRE

a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.

b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.

c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

N. B. : Le genre masculin utilisé dans le présent document désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Les Producteurs en serre du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Procès-verbal 20 novembre 2019

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi le 20 novembre 2019, Drummondville

Présences
André Mousseau, président
Claude Laniel, secrétaire

Producteurs-productrices
Rosaire Sauriol
Jacques Pouliot
Nicolas Bédard
André Mousseau
Hervé Barjol
Jacques Demers
Sylvain Wilson
André fontaine
Mathieu Lemonnier
Réjean Morin
Luc Verrier
Martin Bourgeois
Sylvain Cléroux
Sylvain Terrault
Dominique Fortier

Invitées
Paul Doyon, UPA
Marc André Laplante, IQDHO
Dany Boudreau, Climax conseil
André Carrier, agronome
Annie Beaudoin, MAPAQ
Julie Ouellet, MAPAQ
Marlène Thiboutot, Filière maraîchère
Jean François Vadeboncoeur, Québec vert
Isabelle Charron, Ageco
Sarah Lepage, FADQ
Marc Benoit, IQDHO
Sébastien Couture, Climax conseil
Christian Brunet, président Québec vert
Nathalie Deschênes, filière HO
Audrey Yank, Gobeil-Dion, ingénieur
Jean Gobeil, Gobeil-Dion, ingénieur
Myriam Laplante El Haïli
Jean Dumas, Marcon conseil
Mohammed Boudache, MAPAQ

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
1.	7 h	Déjeuner-accueil	Petit déjeuner et café
2.	7 h 50	Ouverture et avis de convocation	Il est proposé par Luc Verrier appuyé par Jacques Pouliot d'accepter l'avis de convocation expédié à plus de 600 producteurs conforme pour la tenue de la présente assemblée annuelle.
3.	7 h 55	Adoption du projet d'ordre du jour	Il est proposé par Luc Verrier appuyé par Sylvain Terrault d'adopter l'ordre du jour suivant pour la tenue de cette assemblée annuelle.

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Sujets	Horaire prévu
Accueil et déjeuner gratuit	**7 h**
Adoption de l'avis de convocation	**7 h 50**
Adoption de l'ordre du jour	**7 h 55**
Adoption des procédures d'assemblée délibérante	**8 h**
Mot d'ouverture	**8 h 10**
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 novembre 2018	**8 h 15**
	8 h 25
Rapport d'activités 2018-2019	**8 h 30**
Rapport financier 2018-2019	**8 h 45**
Nomination d'un expert-comptable 2019-2020, avis au lecteur	**9 h**
	9 h 5
Nomination des administrateurs du PSQ 2019-2020	**9 h 10**
Rapport filière maraîchère et plan stratégique Marlène Thiboutot et AGÉCO	**9 h 15**
Partenaire	**10 h 15**
Projets de chambres de coordination et de développement (CCD) — légumes-	**10 h 20**
Étude et adoption des résolutions	**10 h 30**
Présentations : Jean Dumas, tendances de marché en horticulture ornementale Sébastien Brossard, agroéconomiste, état du marché des légumes de serre saison 2019	**11 h**
Allocution : président de l'UPA, M. Marcel Groleau	**11 h 30**
Divers • _____ • _____	**11 h 50**
Allocution — M. Christian Brunet, président de la FIHOQ	**12 h**
Allocution : président-PSQ, André Mousseau et clôture de l'assemblée.	**12 h 15**
Tendances du marché en horticulture ornementale, Jean Dumas, Marcon	**13 h 30**

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
État du marché des légumes de serre, Sébastien Brossard, agroéconomiste : atelier amélioration du bulletin de veille des légumes de serre.			**14 h 30**
4.	8 h	Procédures d'assemblée délibérante	Il est proposé par Dominique Fortier appuyé par Martin Bourgeois d'adopter les procédures d'assemblée délibérante. Adopter à l'unanimité.
5.	8 h 15	Procès-verbal du 14 novembre 2019 et suivi	Il est proposé par Luc Verrier appuyé par Dominique Fortier d'adopter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2018. Adopter à l'unanimité.
6.	8 h 30	Rapport d'activités	Après présentation du rapport d'activité par le secrétaire, DG il est proposé par Sylvain Terrault appuyé par Nicolas Bédard d'adopter le rapport d'activité tel que présenté.
7.	8 h 50	Rapport financier	Après présentation et discussion sur les états financiers il est proposé par Sylvain Terrault appuyé par Dominique Fortier d'entériner les états financiers présentés. Les États financiers ont été adoptés par le conseil d'administration au préalable. Les résultats de l'année démontrent un surplus des revenus sur les dépenses de 6042 $.
8.	9 h	Nomination d'un auditeur pour l'année 2019-2020	Il est proposé par Dominique Fortier appuyé par Hervé Barjol de mandater le service de comptabilité de la Fédération régionale UPA Montérégie auditeur pour l'année se terminant le 31 juillet 2020.
9.	9 h 10	Nomination des administrateurs pour l'année 2019-2020	**Secteur fruits légumes de serre** Les personnes suivantes sont proposées à titre d'administrateur/administratrice du PSQ : **Jacques Demers, Dominique Fortier, Luc Verrier,** André Fontaine, **Sylvain Terrault**, Normand Caya, Jacques Pouliot. MM Pouliot et Caya refusent, les 4 autres personnes nominées acceptent. **Secteur ornemental**

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
			Les personnes suivantes sont proposées à titre d'administrateur du PSQ : **Sylvain Cléroux, Hervé Barjol, Martin bourgeois, Sylvain Wilson, André Mousseau, Nicolas Bédard, Mathieu Lemonnier**. Tous acceptent. Il est proposé par Nicolas Bédard appuyé par Luc verrier d'accepter les personnes nommées précédemment au poste d'administrateur/administratrice pour la prochaine année et de clore les mises en nomination.
10.	9 h 25	Rapport filière serriculture maraîchère	Marlène Thiboutot présente le rapport des activités de la filière serriculture maraîchère pour la dernière année. Copie du rapport disponible.
11.	9 h 45	Chambre de coordination et de développement	Un état d'avancement du dossier est présenté aux membres. Essentiellement le projet a été présenté aux différents intervenants de la filière serriculture maraîchère. Le projet de chambre de la filière horticulture ornemental doit faire l'objet de discussion au sein du groupe d'association de producteurs en pépinière et serre.
12.	9 h 55	Résolutions	**Plan de croissance serriculture 2019-2025** **Considérant** que le PSQ a développé un plan de croissance visant à doubler la valeur des ventes du secteur à l'horizon 2025 **Considérant** que ce plan mise sur un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur **Considérant** que les mesures proposées : Un tarif d'électricité de 3 ¢/kWh pour un bloc maximum de 1 térawatt heure d'énergie. Un fonds d'investissement de 300 M$ Un meilleur accès aux garanties de prêt de la

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
			Financière agricole du Québec Le financement de l'innovation notamment pour améliorer les connaissances en matière d'utilisation de l'électricité. **Considérant** que le plan d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec évalue le surplus d'électricité à 40 TWH. **Considérant** que les retombées estimées d'une croissance de la production sont estimées à plus de 345 M$/année **Considérant** que les retombées fiscales sur les différents paliers de gouvernement seraient de plus de 70 M$ plus 22,5 M$ en taxes de ventes additionnelles sur les végétaux d'ornement. **SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :** 1. Que les Producteurs en serre du Québec sollicitent l'appui de l'UPA et des partenaires à son plan de croissance. 2. Que le PSQ demande au gouvernement du Québec d'appuyer le plan de croissance notamment en finançant l'écart entre le tarif actuel d'exportation de l'électricité et le tarif de 3 ¢/kWh. 3. Que le PSQ demande au Gouvernement du Québec de mettre en place un fonds spécial d'investissement de 300 M$ pour le financement de nouvelles serres. 4. Que la FADQ facilite l'accès à la garantie de prêt pour les entreprises qui souhaitent moderniser leurs serres. 5. Que les Gouvernements québécois et canadiens financent la mise en place d'une structure et d'un groupe de recherche et d'innovation en serriculture localisés au

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
			Québec. Proposé par Hervé Barjol, appuyé par Jacques Pouliot et adopté **Plan d'action PSQ 2019-2020** **Considérant** l'importance de doter le secteur de la production en serre d'un plan d'action en support au plan de développement et de croissance visant à doubler la valeur des ventes à l'horizon 2025. **Considérant** que ce plan d'action mise sur : Une réduction de 250 à 300 M tonnes équivalent d'émission de CO2 du secteur de la production serricole. Une meilleure utilisation de l'électricité pour améliorer la photosynthèse des plantes (éclairage et chauffage) Un investissement de 400 M$ pour la modernisation et la construction de nouvelles serres Un tarif d'électricité concurrentielle **Considérant** que le Gouvernement du Québec a mis en place un groupe de travail conjoint MAPAQ-Investissement Québec-FADQ afin d'élaborer un plan de croissance pour le secteur de la production en serre **SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :** 1. Qu'un plan d'action pour les secteurs de la production de végétaux d'ornement et

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
			maraîchère soit élaboré par le Conseil d'administration du PSQ en appui aux demandes d'aides financières dans le cadre du programme de développement sectoriel et autres programmes. 2. Que le plan d'action du PSQ 2019-2020 priorise les actions en lien avec le plan de croissance. 3. Que le PSQ participe et appuie les démarches des groupes de travail sur la compétitivité du secteur horticole maraîcher et ornemental 4. Que le PSQ demande au ministre M Lamontagne d'être partie prenante au groupe de travail sur le plan de croissance de l'industrie Investissement Québec-MAPAQ-FADQ. 5. Que le PSQ élabore une démarche pour la mise en place d'une structure de recherche multidisciplinaire en appui à l'innovation notamment pour améliorer les connaissances en lien avec la réduction des émissions de GES et une meilleure utilisation de l'électricité. Proposé par Dominique Fortier, appuyé par Nicols Bédard et adopté **<u>Assurance production</u>** Considérant que le coût de protection des risques associés à la perte de récolte offert par le privé devient inabordable Considérant que les risques de pertes par suite d'évènements climatiques sont élevés Il est proposé par Hervé Barjol appuyé par Luc Verrier de demander au PSQ d'identifier les risques et de demander à la Financière agricole de mettre sur pied un programme

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
			d'assurance production spécifique et adapté à la production en serre. Autres propositions Il est proposé par Luc Verrier et appuyé par Normand Caya de documenter les normes de raccordement au réseau de distribution d'Hydro-Québec en lien avec la sécurité publique.
13.	11 h 10	Allocutions	M Paul Doyon, vice-président UPA, M Christian Brunet président ***Québec Vert*** s'adressent aux personnes présentes à l'assemblée annuelle. M Mousseau président du PSQ clôture la réunion annuelle.
14.	12 h	Levée de la réunion	La présente réunion est levée à 16 h 30.

Par Claude Laniel, secrétaire.

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Rapport d'activités

Cette année a été marquée notamment par la pandémie et le confinement qui s'en est suivi. Cette situation inédite et inconnue nous a obligé à réorienter nos activités et ceci dès la mi-mars. Jusqu'à ce moment, nos énergies étaient principalement orientées vers la préparation et le suivi à l'annonce du budget du Gouvernement du Québec qui prévoyait un investissement de 50 M$ pour l'aide au développement des serres et de 15 M$ pour l'extension du réseau triphasé.

L'annonce de la pandémie a bouleversé nos priorités et dès la mi-mars nous avons consacré beaucoup d'effort à la reconnaissance des activités de production et plus tard à la reconnaissance des activités de commercialisation comme essentielle. Plusieurs bulletins ont été publiés aux producteurs pour les informer de l'évolution de la situation.

Chaque semaine durant cette période nous nous entretenions avec le cabinet du ministre de l'Agriculture et avec nos partenaires, dont l'UPA et Québec vert.

Début juillet les ministres de l'Agriculture et de l'Énergie nous conviaient à l'annonce de l'adoption de décret de préoccupations économiques par le conseil des ministres demandant à Hydro-Québec de proposer un nouveau tarif destiné à stimuler le développement des serres. Hydro-Québec a déposé une demande auprès de la Régie de l'énergie pour faire adopter un nouveau tarif de 5,59 ¢/kWh pour la chauffe et l'éclairage de photosynthèse. La demande proposait également un abaissement à 50 KW la puissance minimale nécessaire pour accéder à ce tarif et l'accès à un tarif LG de 4,67 ¢ pour les grandes serres (5000 KW). Le PSQ avec l'appui de L'UPA a déposé deux rapports d'analyse et une plaidoirie en appuie aux audiences de la Régie qui se sont déroulées du 2 au 6 novembre dernier. Ces rapports d'analyse démontraient l'intérêt pour les producteurs de petites et moyennes tailles à utiliser et à convertir les systèmes de chauffage du mazout/propane à l'électricité.

Afin de gérer les affaires de l'association, les administrateurs se sont réunis officiellement à 3 reprises durant la dernière année, en plus de l'assemblée annuelle tenue le 20 novembre 2019. Par ailleurs, les administrateurs ont participé à plusieurs rencontres virtuelles durant les mois de mars, avril et mai.

L'association a mis sur pied grâce à l'aide du Ministère du Travail une formation web pour les producteurs souhaitant faire des essais de production de fruits et de légumes à l'automne 2020. Plus de 30 producteurs ont participé à 13 formations d'une heure web. Nous avons également collaboré aux travaux du CRAAQ pour la préparation et la diffusion de fiches techniques sur la production de fruits et légumes en serre.

Par ailleurs, nous avons organisé une série de 40 sessions de formation continue web pour les chefs de cultures et certains conseillers en serriculture. Ces sessions sont suivies de sessions individuelles afin d'approfondir certaines connaissances spécifiques.

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Projets en 2020 :

- Fonctionnement de la filière serriculture maraîchère
- Amélioration du bulletin de veille en fruits et légumes
- Achats d'intrants et réseau d'approvisionnement
- Support à l'implantation d'un nouveau mode de vente par le marché floral
- Dépôt de 3 projets pour la filière serriculture maraîchère en septembre.
- Réalisation d'une étude visant à identifier les risques en production serricole

Collaboration :

- Élaboration du profil de compétences des chefs de cultures réalisés par Agri-carrière pour le MAPAQ
- Groupe de travail sur la compétitivité des entreprises horticoles
- Table horticole UPA
- Québec vert
- Filière serriculture maraîchère
- Table de travail sur l'énergie MERN et UPA
- Table de travail sur l'agriculture de proximité
- Filière horticulture ornementale
- Table de production biologique UPA
- Comité national CCH serre
- Filière maraîchère de plein champ
- Comité sectoriel Horticompétence
- Comité de liaison Énergir-UPA

Représentation

- Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'alimentation
- Cabinet du premier ministre M Legault
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- Agriculture et agroalimentaire Canada
- Hydro-Québec distribution

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Activités 2020-2021

1. Préparer et déposer une demande d'accréditation et de formation d'une chambre de coordination et de développement pour la production.
2. Étudier et analyser la faisabilité d'une grappe industrielle afin de réaliser des projets de R&D en synergie selon les principes d'innovation ouverte et collaborative.
3. Préparer une demande d'aide financière pour essais de thermopompe en situation réelle.
4. Terminer les projets en cours
5. Poursuivre la démarche de mise en place d'un programme d'assurance production adapté au secteur
6. Représentation pour l'amélioration des programmes agri-Québec (uniformisation de l'aide pour toutes les tailles d'entreprises), agri-Québec plus (abolition du maximum de 50 K$ et agristabilité [revenir à 85 % de protection de la marge de référence sans maximum]
7. Appui au développement de formation en continu pour les chefs de cultures.
8. Appuyer le plan de croissance du PSQ, notamment collaborer à la mise en place des nouveaux programmes, petits, moyens et grands [50 M$ sur 4 ans].
9. Appuyer la mise en place d'un programme d'aide à l'extension du réseau triphasé, aide aux nouveaux branchements et à l'extension du réseau.
10. Appui aux filières, serriculture fruits et légumes et ornementale.
11. Participer activement au CCH, comité serre.

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Rapport financier

LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES (annexe 1)	254 463 $	364 844 $
CHARGES VARIABLES (annexe 2)	192 554	317 984
	61 909	46 860
CHARGES FIXES (annexe 3)	41 782	40 818
	20 127	6 042
AUTRES PRODUITS (annexe 1)	7 098	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	27 225 $	6 042 $

LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	Non affectés	Fonds de paiements anticipés	2020	2019
Surplus au début de l'exercice	(285 390) $	4 026 $	(281 364) $	(287 406) $
Excédent des produits sur les charges	27 225	-	27 225	6 042
Surplus à la fin de l'exercice	(258 165) $	4 026 $	(254 139) $	(281 364) $

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

12

annexe 1

LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Contributions des membres	74 212 $	81 585 $
Contributions des membres associés	19 500	25 000
Projets	160 151	258 180
Autres	600	79
	254 463 $	364 844 $
AUTRES PRODUITS		
Ajustement intérêts et loyer	7 098 $	- $

13

annexe 2

LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	2020	2019
CHARGES VARIABLES		
Salaires et charges sociales	68 013 $	73 308 $
Assemblée générale	616	726
Frais de comités et réunions	2 368	1 563
Consultants	64 115	24 188
Honoraires des projets	39 735	216 239
Redevances projets	16 065	-
Frais de déplacement	1 642	1 960
	192 554 $	317 984 $

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	2020	2019
CHARGES FIXES		
Loyer	4 192 $	4 150 $
Location de salle	290	429
Assurances	1 024	1 083
Honoraires professionnels	10 505	6 831
Cotisations et associations	9 869	6 583
Télécommunications	4 568	4 413
Publicité et promotion	3 198	2 748
Fournitures de bureau et papeterie	1 996	1 606
Représentation	897	664
Formation	135	-
Impression	400	438
Frais de poste	8	48
Intérêts et frais bancaires	4 189	11 825
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	511	-
	41 782 $	40 818 $

Les Producteurs en serre du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Projet de résolutions

Chambre de coordination et de développement

CONSIDÉRANT que les PSQ étudient depuis plusieurs années la mise en place de chambres de coordination et de développement [ci-après « CCD »] sectorielles dans les secteurs des fruits et légumes et dans le secteur ornemental ;

CONSIDÉRANT qu'il était jusqu'à présent envisagé de créer deux chambres de coordination et de développement, à savoir une pour le secteur des fruits et légumes et une pour le secteur ornemental ;

CONSIDÉRANT qu'il était jusqu'à présent envisagé que le projet de CCD impliquant le secteur ornemental soit mené par Québec Vert ;

CONSIDÉRANT que les producteurs de serres des secteurs ornementaux et de fruits et légumes ont des intérêts communs dans la création de chambres de coordination et de développement pour le secteur serricole, notamment en matière de recherche et d'innovation ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun donc de réorienter le projet afin de voir à la création d'une seule chambre de coordination et de développement couvrant l'ensemble de la production serricole ;

CONSIDÉRANT que les PSQ souhaitent que les démarches visant la réalisation du projet se poursuivent et soient pilotées par les PSQ, afin de voir à la mise en place d'une CCD unique ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. De réorienter de projet de création de CCD, afin de viser la création d'une seule CCD couvrant l'ensemble du secteur serricole ;

2. De demander au conseil d'administration de poursuivre les démarches requises pour voir au suivi et à la réalisation de ce projet.

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté

Les Producteurs en serre du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Plan de croissance serriculture 2019-2025

Considérant que le PSQ a développé un plan de croissance visant à doubler la valeur des ventes du secteur à l'horizon 2025

Considérant que ce plan mise sur un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur

Considérant que les mesures essentielles pour atteindre nos objectifs sont :

Un tarif d'électricité accessible pour toutes les entreprises serricoles autant pour la chauffe que l'éclairage de photosynthèse

Un fonds d'investissement de 300 M$

Un meilleur accès aux garanties de prêt de la Financière agricole du Québec.

La mise sur pied de programmes de modernisation des serres adaptées aux petites, moyennes et grandes entreprises serricoles.

Une réduction du coût de raccordement additionnel au réseau triphasé, de modification des équipements et d'utilisation de l'électricité au 550 volts.

Considérant que les retombées estimées d'une croissance de la production sont supérieures à 345 M$/année.

Considérant que les retombées fiscales sur les différents paliers de gouvernement seraient de plus de 70 M$ plus 22,5 M$ en taxes de ventes sur les végétaux.

Considérant que le nombre de refus à la garantie de prêt à la FADQ est élevé.

Considérant la promesse de M Legault de doubler la subvention à l'utilisation de l'électricité offerte par le Ministère des Finances.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. Que le PSQ sollicite l'appui de l'UPA et des partenaires à son plan de croissance.
2. Que le PSQ demande au gouvernement du Québec d'appuyer le plan de croissance notamment en offrant des rabais d'électricité au secteur des serres.
3. Que la FADQ facilite l'accès à la garantie de prêt pour les entreprises qui souhaitent moderniser ou agrandir leurs serres.
4. Que le MAPAQ mette en place rapidement et rétroactivement au 1er septembre 2020 des programmes de modernisation accessibles pour toutes les entreprises serricoles. Un montant de 50 M$ est prévu au budget 2020.
5. Que le MERN mettre en place un programme d'aide financière en collaboration avec Hydro-Québec pour ramener à deux ans la PRI afin d'accéder au triphasé et à l'installation

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

d'équipements efficaces.

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Réseau de distribution de l'énergie

Considérant que le développement de la production en serre requière l'accès à des sources d'énergie diversifiées afin de contrer les effets des changements climatiques

Considérant que le GAZ naturel n'est pas accessible dans toutes les régions du Québec

Considérant que l'utilisation de l'électricité par les producteurs requière souvent l'accès à un réseau triphasé pour répondre aux besoins.

Considérant que le réseau de distribution de l'électricité et du gaz naturel est déficient et limite l'utilisation de ces énergies dans plusieurs régions du Québec.

Considérant que l'électricité produite au Québec est de source durable et devrait servir en priorité la population et les entreprises québécoises.

Considérant que l'UPA a demandé au Ministère des Ressources naturelles d'investir dans le réseau de distribution triphasé en milieu rural

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander l'appui des syndicats régionaux et des fédérations affiliées à l'UPA afin d'améliorer l'accès à l'électricité en quantité et en qualité pour tous les producteurs.

De demander au Ministère des Ressources naturelles et au Gouvernement du Québec d'investir dans l'amélioration des réseaux de distribution en milieu rural.

De demander aux Gouvernements d'investir dans le réseau de distribution du Gaz naturel en région.

Proposé par _____, appuyé par_____ et adopté

Les Producteurs en serre du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Concertation serriculture

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la concertation entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la reprise économique

Considérant que les filières sont le moyen retenu par le MAPAQ afin de supporter la concertation

Considérant que le PSQ collabore à la réussite des initiatives de concertation notamment au sein des filières serriculture maraîchère et ornementale.

Considérant l'importance de pérenniser cette démarche de concertation

Considérant que l'approche filière permettrait de maximiser les retombées économiques au Québec en impliquant tous les maillons de la filière.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la démarche filière.

De demander au PSQ de s'assurer de la pérennité des moyens en lien avec cette démarche filière.

Et au MAPAQ d'assurer le financement des filières pour les 5 prochaines années.

Proposé par _____, appuyé par_____ et adopté

Les Producteurs en serre du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

Concertation énergie

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la concertation entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de réduire les émissions de GES

Considérant que l'énergie est l'un des moteurs du développement de la serriculture

Considérant que le MERN a mis sur pied une table de concertation regroupant les principaux intervenants en matière d'énergie dont : Énergir, Hydro-Québec, UPA, Transition énergétique Québec, MAPAQ, Sollio agriculture, PSQ et le MERN.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander au Ministère des Ressources naturelles de relancer les travaux de la table de concertation énergie serre dès l'hiver 2021.

Proposé par _____, appuyé par_____ et adopté

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450 679-0540, poste 8366
Courriel : claniel@upa.qc.ca

LES PSQ REMERCIENT **SES** MEMBRES ASSOCIÉS

Membres associés PRIVILÈGE :

- Biocompost
- Fafard, une division de Scotts Canada Ltée
- OSRAM
- FERME
- FONDACTION

Membres associés ÉLITE :

- Les Industries Harnois
- Les Serres Guy Tessier
- MAXIMUS

Membres associés OR :

- Desjardins entreprises
- Énergir
- Gobeil Dion et associés
- Hydro-Québec, Programme de conversion à l'électricité

Membres associés RÉGULIER :

- Dubois agrinovation
- SOLLUM

Claude Laniel, Directeur général

Merci à nos membres associés !